

C. DIELIS donne lecture du texte suivant :

C. DIELIS geeft lezing van de volgende tekst :

Les citoyens anderlechtois tout comme les acteurs économiques sont encore à ce jour durement touchés par les mesures prises pour éviter la propagation du virus « Covid-19 » qui circule toujours sur le territoire.

En date du 20 juin 2020, un rassemblement de près de 500 personnes s'est organisé sur un terrain situé rue Dante.

Une fête et un feu de joie ont eu lieu jusqu'aux petites heures de la nuit.

Cet événement, que la presse a mis en parallèle avec le rassemblement ayant eu lieu place Flagey a été relayé par ladite presse le dimanche.

Si le Bourgmestre d'Ixelles a vivement condamné ces rassemblements et a pris des mesures pour empêcher tout autre rassemblement, force est de constater que la communication du Collège fut tout autre.

Il apparaît que des informations en amont avaient annoncé un tel rassemblement et que Monsieur le Bourgmestre et la police ont volontairement laissé cet événement se dérouler en je cite « *les surveillant de l'extérieur par défaut de moyens pour gérer ce rassemblement* ».

Je pense qu'une question d'actualité a été posée par mon collègue G. VAN GOIDSENHOVEN quant aux aspects « police » au Conseil de Police mais il n'en demeure pas moins que cet événement pose également des questions au niveau du Conseil communal.

Au vu de ce qui précède, mes questions sont les suivantes :

- Pourquoi, alors que vous étiez au courant de la manifestation, aucune mesure spécifique n'a pu être prise pour empêcher le rassemblement ou le disperser dès sa création ?
- Confirmez-vous que le rassemblement n'était aucunement autorisé et s'est déroulé sur une parcelle privée ?
- Cet événement a-t-il occasionné des dégâts sur le terrain privé ? Si oui, qui en assumera la responsabilité ?
- Pourquoi ne pas être intervenu alors que tout rassemblement est à ce jour interdit et que les participants courent un risque de contracter le virus et font courir un risque de le transmettre à d'autres personnes ?
- L'autorité communale ne perd-elle pas en crédibilité à l'égard de nos acteurs économiques pour faire respecter les mesures fédérales alors qu'elle tolère et laisse se dérouler un événement illégal sur son territoire ?
- Des mesures ont-elles été prises pour qu'un tel événement ne se reproduise pas ?
- Pourquoi aucun contrôle ou aucune arrestation administrative n'a eu lieu alors que manifestement ces personnes n'ont pas respecté la loi ?

Je vous avoue avoir un petit peu choqué de voir les-dites personnes le lendemain interviewé au journal télévisé de la RTBF pour dire que c'était tout de même normal qu'elles puissent se rassembler. Je pense qu'on ne peut pas mettre sur un pied d'égalité de gens qui se réunissent sur une place publique de manière totalement légale avec des gens qui, de manière totalement illégale, vont sur un terrain privé.

Monsieur le Bourgmestre-Président

La question aborde en fait deux sujets différents :

- 1) la gestion de l'événement le soir même,

2) mes réactions du lendemain.

Par rapport aux événements, samedi après-midi a eu lieu un « carnaval sauvage » dans les Marolles. On a appris dans le courant de l'après-midi que les participants à ce carnaval souhaitaient se diriger tant vers Anderlecht que vers Saint-Gilles sans savoir où ils voulaient aller. Grâce à la collaboration entre les zones de police « Midi » et « Bruxelles - Ixelles », nous avons réussi à empêcher que ce déplacement en cortège puisse se faire. Le cortège s'est disloqué et les participants se sont éparpillés dans la ville. Ils se seront probablement donné rendez-vous par SMS ou autres, sur une fiche de notre territoire. Vers minuit, j'ai eu un contact avec la Cheffe de Corps faisant fonction qui m'a informé qu'ils étaient 350 à 400, fortement alcoolisés. On s'est donc interrogé sur un usage, ou pas de la force, pour faire évacuer la friche industrielle qui était concernée. La réponse unanime était de ne pas prendre le risque car il y avait sur place des gravats qui pouvaient servir à créer une confrontation qui pouvait devenir assez violente. Je n'étais donc pas au courant, concrètement ni à l'avance, des intentions des participants à cette fête. Je ne cautionne évidemment pas ce rassemblement. J'assume qu'il est difficile voire impossible de procéder à une évacuation de force quand un tel regroupement a lieu. J'assume d'autant plus que c'est l'analyse partagée par la Cheffe de Corps.

Quant à mes commentaires du lendemain, je suis interrogé quant à la prise de mesures spécifiques telles que prises à Ixelles. Je réponds non car, objectivement, la situation n'est pas la même sur notre territoire qu'à Ixelles où il s'agissait d'un lieu connu avec des fêtes récurrentes à proximité de bars attirant une population jeune. A Anderlecht, il s'agissait d'une fête qu'on estime comme ponctuelle qui était la conséquence d'un « carnaval » organisé probablement dans le cadre du solstice d'été. Personne ne sait si cela recommencera. Par contre, ma réponse fut clairement de dire qu'on ne pourra pas mettre de poste fixe de police sur toutes les friches de notre territoire. Pour ce qui est de ma proposition de gestion de l'après-événement, c'est tout simplement d'appliquer la loi, de faire circuler des patrouilles et d'essayer, le plus tôt et le plus en amont possible d'un événement éventuel qui se reproduirait, d'empêcher que le rassemblement ne gonfle. Dès qu'il a gonflé, il est très difficile de le contenir.

En conclusion, je ne cautionne pas ; la balance entre l'utilisation de la force et les effets négatifs de cette utilisation de la force est toujours un exercice délicat et difficile à effectuer ; à l'avenir il faut prendre les choses à la source et tout mettre en œuvre pour ne pas autoriser les événements qui ne seraient pas prévus par les règles du « Conseil national de Sécurité ».

C. DELIS

Je comprends totalement les difficultés rencontrées ; toutefois, je serais vigilant par rapport à des rassemblements qui pourraient avoir lieu, notamment place de la Vaillance où, vous le savez, quand c'est l'été, on connaît de grands rassemblements. Prenons garde car le virus circule toujours. Je pense qu'une petite vigilance accrue par rapport aux rassemblements des autres années me paraît de bon aloi.